



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe d'experts No.3 sur des "thèmes spéciaux"

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion des 14-15 octobre 1996

GROUPE D'EXPERTS N° 3 SUR LES "THÈMES SPÉCIAUX"

COMPTE RENDU SUCCINCT

14-15 octobre 1996

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts adopte l'ordre du jour (DAFFE/MAI/EG3/A(96)4).

2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 9-11(matinée) septembre 1996

Le Groupe d'experts adopte le compte rendu succinct (DAFFE/MAI/EG3/M(96)3).

3. Privatisation

Le Groupe d'experts :

- a eu un échange de vues préliminaire sur le projet d'articles relatif à la privatisation soumis par une délégation [section I de DAF/MAI/EG3/RD(96)10] ;
- décide de poursuivre l'examen de cette proposition à sa réunion de novembre 1996, à partir d'un texte révisé de cette délégation et d'un commentaire* résumant les points de vue exprimés par les délégations au cours du débat.

4. Monopoles/entreprises d'Etat

Le Groupe d'experts :

- Examine le projet d'articles sur les monopoles (DAFFE/MAI/EG3/RD(96)5) et le projet d'articles sur les monopoles et les entreprises d'état (DAFFE/AMI/EF3/RD(96)6) proposé par une délégation;
- Prend note des commentaires des délégations à propos des divers éléments de ces propositions ;

* Les délégués seront invités à formuler par écrit leurs observations sur un avant-projet pour chaque commentaire avant sa mise au point finale

- Décide de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine réunion, à partir d'un projet de texte regroupant les diverses propositions, établi par le Président, et d'un commentaire* résumant les points de vue exprimés par les délégations au cours du débat.

5. Personnel clé

Le Groupe d'experts :

- Examine le projet de texte proposé par le Président (DAFFE/MAI/EG3(96)15) et la contribution d'une délégation à ce sujet [Section II de DAFPE/MAI/EG3/RD(96)10] ;
- Décide de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine réunion, à partir d'un texte révisé établi par le Président et d'un commentaire* résumant les points de vue exprimés par les délégations au cours du débat.

6. Obligations de résultat

Le Groupe d'experts :

- Examine le projet d'articles sur les obligations de résultat mis au point par le Groupe au cours de son précédent mandat et repris dans son rapport au Groupe de négociation (DAFFE/MAI/EG3(96)7) ;
- Prend note des modifications proposées par les délégations, y compris celles proposées par les représentants d'une délégation [section III du document DAFPE/MAI/ECG/RD(96)10] ;
- Décide de poursuivre l'examen de cet article à sa prochaine réunion, à partir d'un texte révisé établi par le Président qui prendra en compte les suggestions formulées.

7. Incitations à l'investissement

Le Groupe d'experts :

- Examine les propositions de deux délégation [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)7 et section IV de DAFPE/MAI/EG3/RD(96)10] ;
- Prend note des commentaires des délégations au sujet de ces deux contributions;

* Les délégués seront invités à formuler par écrit leurs observations sur un avant-projet pour chaque commentaire avant sa mise au point finale

- Décide de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine réunion, à partir d'une proposition révisée des deux délégations [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)7] et d'un commentaire* résumant les points de vue exprimés par les délégations lors du débat.

8. Pratiques des sociétés

Le Groupe d'experts :

- Examine les contributions de deux délégation [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)7 et section V de DAFFE/MAI/EG3/RD(96)10] ;
- Prend note des commentaires des délégations au sujet de ces deux notes ;
- Décide de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine, à partir de ces deux contributions et d'un commentaire* résumant les points de vue exprimés par les délégations lors du débat.

9. Recherche-développement/technologie

Le Groupe d'experts :

- Examine la contribution d'une délégation [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)8] ;
- Prend note des commentaires des délégations au sujet de ce document ;
- Décide de porter cette proposition à l'attention du Groupe de négociations afin qu'il puisse l'examiner le cas échéant lorsque les principales dispositions de l'accord auront été plus clairement définies.

10. Autres questions

- A sa réunion des 18-20 novembre, le Groupe d'experts devra finaliser ses propositions concernant tous les points énumérés dans son mandat. Ces propositions, y compris le cas échéant des propositions de textes, doivent être soumises au Groupe de négociation pour examen à sa réunion de décembre 1996.

* Les délégués seront invités à formuler par écrit leurs observations sur un avant-projet pour chaque commentaire avant sa mise au point finale